



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait, en tant que primo-accédant, l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 238 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 1 000 €. Résultat de l'évaluation en date du lundi 21 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	3 099 €
Emolument proportionnel de vente	2 299 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	13 762 €
Droits d'enregistrement	13 762 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	237 €
Frais de publication de vente	237 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	620 €
TVA sur émoluments de vente	460 €
TVA sur formalités	160 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi) 18 400 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.73 % du prix d'acquisition dont 6.14 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (3.28%) ■ Notaire (16.92%) ■ Etat (79.81%)

